Union Départementale CGT du Territoire de Belfort
Maison du Peuple - Place du Général de Gaulle - 90020 BELFORT Cedex
Tél : 03 84 21 03 07 Fax : 03 84 26 76 03 e-mail : ud90@cgt.fr

La CGT est implantée dans de nombreuses entreprises. L'Union Départementale est à ta disposition où tu pourras :

- **compter sur des militant.e.s en cas de besoin,**
- **te procurer des précisions juridiques ou des informations,**
- **obtenir divers renseignements : Chômage, Pôle Emplois, Retraite, Consommation, etc...**

L'outil de la CGT à ton service

Union Départementale CGT du Territoire de Belfort
Maison du Peuple—Place du Général de Gaulle
90020 BELFORT CEDEX
Tél. : 03.84.21.30.16
Permanence : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h. à 11h.**
Autrement: sur Rendez-Vous

Pour continuer à être défendus et informés de vos droits, syndiquez-vous !

La CGT n'est pas un service public.

Pour fonctionner, elle a besoin de cotisations syndicales qui financeront son activité : Les formations, les documentations, les tracts, les permanents, le matériel informatique, les locations de photocopieurs, les abonnements internet, les abonnements téléphoniques, etc. **tout ceci a un coût** ! Pour faire un parallèle avec la culture, lorsque vous allez voir un concert « gratuit » dans votre ville, ce n'est pas parce-que le concert est gratuit que les musiciens ne sont pas rémunérés. Pour les militant.e.s CGT c'est la même chose, il faut financer leurs déplacements et leurs formations pour qu'ils puissent vous renseigner. Le salaire des permanents doit également être financé.

La CGT agit dans toutes les branches de métiers, elle se bat pour les droits des travailleurs, **pendant que d'autres syndicats accompagnent les réformes néfastes aux salarié.e.s** (Retraite, Sécurité Sociale, Complémentaire retraite, Pole Emploi, etc.).

En adhérant à la CGT, vous faite le choix de défendre vos droits, ceux de vos parents et ceux de vos enfants.

L'adhésion à la CGT
Comment ça marche ?

Bonjour,

Vous avez pris contact avec la CGT ou vous avez souhaité avoir des informations. Nous vous remercions de la confiance que vous portez à notre organisation syndicale. Nous vous proposons de faire partie des 1 500 salarié.e.s et retraité.e.s qui ont déjà fait le choix d'être syndiqué.e.s à la CGT dans le Territoire de Belfort.

POURQUOI ?

Il est indispensable que le plus grand nombre de salarié.e.s cotise à un syndicat afin de permettre le travail, bénévole la plupart du temps, de nos militants pour venir en aide aux nombreuses-eux salarié.e.s qui s'adressent à nous. Il s'agit d'un travail de fourmi, peu valorisé, alors même que l'alternative à celui-ci est le recours à l'avocat (70 à 100 € pour 1/4 d'heure de rendez-vous).

Nous demandons donc aux salarié.e.s qui s'adressent à nous de cotiser afin que nous puissions pérenniser l'accueil, le conseil juridique mais aussi la formation syndicale et juridique, indispensable à tout ceci.

Par exemple une cotisation de 15 € / mois pendant un an (soit 180 €) ne vous coûtera en fait que 60 € car l'état vous reversera le reste (120 €) sous la forme d'un crédit d'impôt que même les personnes non imposables touchent. Ces 60 € sont à comparer avec les 70 € à 100 € que vous verseriez à un avocat et qui ne sont pas déductibles des impôts.

COMMENT ?

L'adhésion se fait par prélèvement automatique sur compte bancaire. Pour l'adhérent.e, le coût de mise en place et les frais de gestion de ces prélèvements doivent être gratuits, seul le montant de l'adhésion est à payer. L'adhésion est mensuelle. Le montant de **l'adhésion correspond à 1 % du salaire net mensuel**, donc par exemple, si vous percevez 1 500 € nets par mois, la cotisation sera de 15 € par mois.

Selon votre demande, le prélèvement est effectué chaque mois ou tous les 2 mois, le 10 de chaque mois. Selon les sections syndicales, il peut aussi être effectué à une autre date.

Pour être adhérent.e, il suffit de nous retourner le bulletin d'adhésion muni de son mandat de prélèvement SEPA, signé accompagné d'un RIB (IBAN).

DÉDUCTION ou CRÉDIT D'IMPÔT : Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salarié.e.s et de fonctionnaires ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

La réduction d'impôt est égale à 66 % des cotisations versées dans la limite de 1 % du montant du revenu brut déclaré (si vous ne faites pas les frais réels). Si vous faîtes les frais réels, la totalité de la cotisation est à rajouter aux frais réels déclarés).

Si vous ne payez pas d'impôts, vous toucherez de la part de l'état un chèque d'un montant égal à 66% de votre cotisation.

CONDITION : établir une déclaration d'impôts chaque année en mentionnant le montant de votre cotisation syndicale annuelle.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin et visitez régulièrement notre **SITE INTERNET**: **cgt-belfort.fr**

Nous vous adressons nos salutations syndicales et fraternelles.

Damien Pagnoncelli
Secrétaire général.

Retrouvez-nous notre page CGT FACEBOOK → fr-fr.facebook.com/udcgt.belfort

Bulletin d'adhésion - J'adhère à la CGT

Mr / Mme NOM				
PRENOM				
ENTREPRISE				
Date de naissance				
Adresse				
Code postal		Ville		
Téléphone perso		Mobile		
Téléphone pro				
E-mail perso				
E-mail pro				
Date adhésion				
Statut :	CDD / CDI / Intérimaire / Non déterminé Privé d'emploi / Retraité			
Catégorie :	Cadre / Employé / Enseignant / Ingénieur Non déterminé / Ouvrier / Technicien			
Prix du timbre *(1 % du salaire net)*	€ Mensuel	Signature pour adhésion →		

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce mandat vous autorisez le créancier ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier ci-dessous.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Nom, Prénom et adresse du débiteur	Nom, Prénom et adresse du Créancier
	UD CGT du Territoire de Belfort Maison du Peuple - Place de la Résistance 90020 BELFORT CEDEX

IBAN : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|

BIC : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Paiement Récurent ☐ Ponctuel ☐

A _____

Le_____/_____/_____

Veuillez compléter tous les champs du mandat

Afin d'éviter les erreurs lors du remplissage du mandat, vous pouvez joindre un RIB

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier quepour la gestion de sa relation avec le client. Elle pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Lorsque vous quittez une entreprise :

Ne signez pas le reçu pour solde de tout compte : aucune obligation légale n'oblige à la signature.

SI VOUS ETES LICENCIÉ POUR MOTIF ÉCONOMIQUE : envoyez rapidement à votre employeur une lettre recommandée avec AR en demandant à connaître "les critères fixant l'ordre des licenciements".

IMPORTANT : Toujours écrire en **recommandé avec Accusé de Réception** à votre employeur.

Conservez toujours une photocopie de tous les documents envoyés.

Les conseillers du salarié

Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel (**C**omité **S**ocial et **É**conomique, **D**élégués **S**yndicaux), le salarié convoqué à un entretien préalable au licenciement a la faculté de se faire assister lors de cet entretien par un conseiller du salarié.

Celui-ci exerce sa mission à titre bénévole. Il est soumis au secret professionnel et plus généralement à une obligation de discrétion. En cas de licenciement dans ces entreprises, la lettre de convocation à l'entretien préalable au licenciement (envoyée en recommandé avec accusé de réception ou remise en main propre contre récépissé) doit mentionner la possibilité pour le salarié de se faire assister par un conseiller du salarié et préciser l'adresse des services où la liste des conseillers du département est disponible.



Conseiller du salarié CGT

Mandature Août 2026 – Août 2029

NOMS Prénoms	Professions	N° de tél.	Courriel
BELLAKHDIM Mohammed	Bureau d'Études	06.67.00.14.87	bellakhdimgeneral2@gmail.com
BELKHEIR Sid Ahmed	Agent Assurance	06.50.56.04.15	sidahmedbelkheir@yahoo.fr
BESANCON Lionel	Agent Assurance	06.77.93.36.62	lionelbesancon@orange.fr
DA CUNHA Fabio	Agent Assurance	06.23.54.93.09	fdacnha@macif.fr
MONVOISIN David	Transport	06.58.46.60.37	daniel.san646@gmail.com
NAKACH Ismaël	Agent Assurance	07.67.56.23.86	ismael.nakach2@gmail.com
NOVELIN Pascal	Retraité	06.08.81.19.17	pascal.novelin@sfr.fr
REQUET Suzanne	Formation UIMM	07.86.13.51.12	suzanne.requet@laposte.net
SANTOS Lionel	Bureau d'Études	06.67.13.81.22	lionel.santos@laposte.net